



Séance du Conseil Municipal  
En date du 13 avril 2017

# COMPTE-RENDU

---

**L'an deux mil dix-sept, le treize Avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, Mme Monique LE GOFF, M. Christian CELERIER, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pédro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, Mme Marie-Agnès TREILLARD, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ, Mme Amanda RENAUD, M. Philippe ROUDIER

**Pouvoirs :** Mme Marie-Noëlle DUMOND à M. Serge MEYER, M. Alain BAYLET à M. Patrice POT, M. Yves JASMAIN à M. René ARNAUD, M. Guy MARISSAL à Mme Christine ROULIERE, Mme Gisèle MOREAU à Mme Marie-Agnès TREILLARD, M. Jean-Marie FARGES à M. Pierre LE COZ, M. Yohan NGUYEN à M. José Pédro RIBEIRO MARQUES

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie CLAVEAU

En préalable à l'ouverture de la séance, Madame Marie-Agnès TREILLARD présente les excuses de Monsieur Jean-Marie FARGES dont le père est décédé la veille. Il n'assistera donc pas à cette séance.

M. René ARNAUD demande à Madame TREILLARD de lui présenter les condoléances de l'Assemblée.

M. René ARNAUD ouvre la séance et précise que le compte-rendu du dernier Conseil Municipal ne sera pas présenté à cette séance compte-tenu des délais très courts qui n'ont pas permis sa rédaction. Il informe également l'Assemblée qu'un prochain Conseil Municipal est programmé mardi 30 Mai avec à l'ordre du jour la présentation de l'avenant n°2 du PEDT pour lequel une délibération doit intervenir avant le 31 Mai. M. René ARNAUD précise que le premier avenant permettait d'organiser l'activité TAP de l'école maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire et qu'il est nécessaire de prendre un deuxième avenant pour la prochaine rentrée scolaire. Enfin, afin de prendre en compte les remarques émises par certains élus s'agissant de l'horaire des séances du Conseil Municipal, compte-tenu des échanges passés, M. René ARNAUD propose que celui du 30 Mai prochain débute à 19h30.

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... 20h00 me convient mieux quand je travaille du soir ... »

M. René ARNAUD « ... Nous pouvons rester à 20h00, ce n'est pas un problème ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Je crois qu'il y avait des gens qui trouvaient que les Conseils Municipaux étaient très longs, après, c'est vrai que pour les Conseils Municipaux, on connaît les dates assez tôt, je pourrai m'arranger pour me faire remplacer dans la mesure du possible ... Pour le 30 Mai, cela ne pose pas de souci car je suis en vacances ... On peut même le mettre à 19h00 si vous voulez ... »

M. René ARNAUD « ... Nous allons le mettre à 19h30, nous allons garder une heure fixe ... Nous avons fixé les deux derniers à 19h00 car ceux-ci étaient exceptionnels ... Nous allons essayer d'avancer comme cela ... Et si jamais cela pose problème, nous pourrions revenir à 20h00 ... »

M. René ARNAUD demande aux élus s'ils sont d'accords pour rajouter à l'ordre du jour un projet de délibération visant à ajuster les plans de financement du projet de création d'un tiers-lieu. Aucune opposition n'étant formulée, le projet de délibération est rajouté à l'ordre du jour.

M. René ARNAUD rappelle qu'en date du 10 avril 2017, il a été procédé au vote du Débat d'Orientations Budgétaires avec répartition des voix en complément de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février 2017.

Monsieur le Maire propose en conséquence de soumettre de nouveau au vote de l'Assemblée Délibérante :

- la fixation des taux d'imposition 2017
- l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du projet de Requalification urbaine du secteur Mairie/place René Gillet
- les Budgets primitifs 2017.

M. René ARNAUD rappelle qu'il y avait eu un accord lors du Conseil Municipal de lundi 10 Avril pour qu'il y ait un vote de principe en ne reprenant pas systématiquement tous les éléments. Il précise que cela n'empêche pas aux élus d'intervenir s'ils le souhaitent.

**☛ Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017**

M. Jean du BOUCHERON rappelle qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la notification aux services fiscaux des décisions des Collectivités Locales relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit, doit être faite avant le 15 avril de chaque année. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la valeur des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal adopte pour 2017, le maintien des taux pour les 3 taxes locales, soit :

- 12,18 % pour la Taxe d'habitation
- 22,77 % pour la Taxe foncière-bâti
- 95,96 % pour la Taxe foncière-non bâti

*Vote : 29 pour*

#### **☛ Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement**

M. Jean du BOUCHERON précise que cette délibération est en lien avec le tableau communiqué en annexe lors de la séance du 31 Mars.

M. Jean du BOUCHERON rappelle que les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet **d'autorisations de programme** qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit importants d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

**Les crédits de paiement** sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles font l'objet d'un vote en séance du Conseil Municipal, lors du vote du budget.

M. René ARNAUD « ... *Nous pourrions peut-être donner les montants de la dernière ligne du tableau afin que cela soit clair suivant les années ...* »

M. Jean du BOUCHERON « ... *Il s'agit du tableau que vous avez tous : Crédits de paiement sur 2017 : 568 273, Restes à réaliser : 53 931 pour un total de 2017 de 622 204, par ailleurs, crédits de paiement 2018 : 1 211 500, crédits de paiement 2019 : 1 350 000 et crédits de paiement 2020 : 445 000 ...* »

Le Conseil Municipal adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe.

*Vote : 22 pour, 7 abstentions*

M. René ARNAUD « ... *Votre abstention est-elle liée au fait que le projet pose soucis ? ...* »

M. Philippe ROUDIER « ... *Ce n'est pas ce projet qui posait problème mais ce n'était pas le projet qui avait été débattu durant la précédente mandature ... Nous avons débattu d'un autre projet de restructuration ... C'était essentiellement ça ...* »

M. René ARNAUD « ... *Il n'y a pas de remarques particulières sur le projet ? Vous avez été associés ...* »

M. Philippe ROUDIER « ... *Non ... En tous les cas, par contre c'est vrai et on peut le dire, on a participé ... Il y a eu une grande ouverture communication avec la population et le Bureau d'études qui a travaillé ...* »

M. René ARNAUD « ... *C'était juste pour savoir s'il y avait quelque chose d'autre ... Après, effectivement, on verra, une fois réalisé, l'efficacité du projet ...* »

M. Philippe ROUDIER « ... *J'espère ...* »

M. René ARNAUD « ... *Que nous espérons réelle ... Je vous remercie ...* »

#### **☛ Budgets primitifs 2017**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que le *Budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

*Ce vote doit intervenir avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, et la transmission des budgets au représentant de l'Etat doit intervenir avant le 30 avril.*

*La règle de l'équilibre budgétaire posée par les articles L.1612-4 et suivants qui prévoient l'obligation de voter chaque section en équilibre, après évaluation sincère des dépenses et des recettes et la couverture du remboursement des annuités en capital de la dette par les ressources propres de la Collectivité, constitue une condition de légalité des délibérations budgétaires.*

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :

- 7 299 504,00 € en dépenses de fonctionnement
- 7 299 504,00 € en recettes de fonctionnement
  
- 5 481 047,00 € en dépenses d'investissement
- 5 481 047,00 € en recettes d'investissement

*Vote : 22 pour, 7 abstentions*

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 de l'Assainissement annexé à la présente délibération s'élevant à :

- 505 200,00 € en dépenses de fonctionnement
- 505 200,00 € en recettes de fonctionnement
  
- 911 422,07 € en dépenses d'investissement
- 911 422,07 € en recettes d'investissement

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... *Les travaux ont débuté sur la Rive Droite, la dernière tranche avec quelques perturbations pour les gens du secteur mais normalement une entente avec le responsable de chantier pour que tout se passe dans les meilleures conditions ... Si problèmes, n'hésitez pas à me contacter, ou contactez Monsieur ABBADIE ou encore la Mairie afin que l'on puisse trouver une solution pour les riverains ...* »

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :

- 484 340,00 € en dépenses de fonctionnement
- 484 340,00 € en recettes de fonctionnement
  
- 75 502,40 € en dépenses d'investissement
- 75 502,40 € en recettes d'investissement

*Vote : 29 pour*

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :

- 9 500,00 € en dépenses de fonctionnement
- 9 500,00 € en recettes de fonctionnement
  
- 3 326,72 € en dépenses et recettes d'investissement

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... *Je vous rappelle que le budget « Opérations industrielles » est clos ... Le transfert de compétences est « effectif » puisqu'il reste encore à travailler sur le transfert de charges entre la Commune et la Communauté de Communes ...* »

#### **☛ Création d'un Tiers Lieu – Modification du plan de financement**

M. Jean du BOUCHERON « ... Je vais commencer par une remarque explicative parce qu' il y en a parmi vous qui pourraient être surpris par certains pourcentages qui apparaissent dans ce tableau puisque si on fait 20% + 60% +22.40%, cela fait plus que 100% ... L'explication est que les pourcentages ne s'appliquent pas tous au même périmètre de dépenses, raison pour laquelle, il ne faut pas les additionner tels quels, cela n'aurait en fait pas de sens ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que par délibération n°2016/50 en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal approuvait le plan de financement prévisionnel de l'opération « Création d'un Tiers Lieu », place René Gillet, et autorisait les demandes de financements correspondantes auprès de l'Europe et de la Région. Les dispositifs de financement ayant évolué et l'opération précitée pouvant être financée par l'Europe à concurrence de 60%, y compris sur le volet « fonctionnement » sur la base d'un ETP sur 2 ans, il convient, afin de prendre en compte ces modifications, d'adopter un nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessous.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides, effectuer les démarches et signer tous actes se rapportant à la réalisation de cette opération.

### Plan de financement prévisionnel

Opérations / Dépenses (HT)		Financeurs	
<b>Opération :</b>		Région (20%)	: 102 000,00 €
Maîtrise d'œuvre + travaux	500 000,00 €	(appliqué sur 510 000,00 €)	
Mobilier	10 000,00 €	Europe (60%)	: 347 640,00 €
		(appliqué sur 579 400,00 €)	
Animation	69 400,00 €	Commune (22,40%)	: 129 760,00 €
		(reliquat à financer)	
TOTAL :	579 400,00 €	TOTAL :	579 400,00 € HT
	HT		

M. René ARNAUD « ... Juste pour information, ce matin, nous avons travaillé sur le déplacement de la bibliothèque dans l'Espace Multi-Activités de façon à pouvoir libérer la partie bibliothèque et que le projet tiers-lieu puisse aboutir si ces financements sont accordés ... C'est une condition un peu en cascade je dirais ... »

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... Je voudrais donner deux petites informations sur les travaux qui pourront être complétées par mes collègues éventuellement ... L'aire de jeu située derrière le Centre Prévert n'est pas encore ouverte ... Il y avait une problématique d'épaisseur sur le sol amortissant qui nous a été signalé par le Bureau de contrôle donc ceci est rectifié ... Nous avons transmis les éléments au Bureau de Contrôle ... Nous n'avons toujours pas le retour mais dès que nous l'aurons, nous la mettrons en service ... Deuxième sujet qui peut intéresser certaines personnes ici présentes comme élus et aussi les personnes qui peuvent vous interroger : le tourne à gauche de la RN21 ... Les travaux vont être interrompus parce qu'il y a un souci de canalisation de gaz qui ne se retrouve pas assez profonde par rapport à la voie de circulation ... Il y a une canalisation sur le RN21 et il y a un piquage qui alimente le lotissement de l'Allée de la Guérinière ... GrDF ne peut pas intervenir avant le mois de Mai ... L'entreprise Eiffage est en train de poser des bordures sur la voie montante ... Des pavés sont prévus parce qu'il y a des zones sur lesquelles pourront rouler les bus pour pouvoir tourner qui ne sont pas des zones de circulation mais qui étaient prévus en pavés en accord avec la DIRCO ... Tout cela va être fait mais l'intervention sur le RN21 bien évidemment n'aura lieu que quand GrDF sera passé parce qu'il n'est pas question d'aller « re-piocher » une fois que la voie de circulation sera refaite ... Donc voilà l'explication de ce délai supplémentaire ... Le Syndicat Vienne Briance Gorre avait émis également à un moment le souhait de refaire le réseau d'eau potable, mais finalement, la canalisation ne sera pas déviée ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Il y a une interruption du chantier à partir du 24 Avril, travaux Gaz de France seulement à partir du 22 mai et ce, jusqu'au 09 Juin ... L'entreprise Eiffage reprendra l'opération le 10 juin avec une fin d'intervention sur la semaine du 17 juillet ... »

M. René ARNAUD « ... En fait, pour votre information, ce piquage il était connu ... Il y avait eu un premier passage de GrDF, il y avait une solution qui semblait convenir puis à un moment donné, GrDF qui n'avait pas

*demandé d'inspection plus fine s'est rendu compte que le réseau était posé sur une buse de ciment ce qui fait qu'en cas de roulement, il n'y avait plus la souplesse nécessaire et que la canalisation risquait de souffrir ... Voilà les explications par rapport au secteur de l'allée de la Guérinière ... »*

M. Philippe ROUDIER « ... Tant qu'on y est, une question à ce sujet : cela veut dire que les bus transports scolaires et régies vont y monter ? ... »

M. René ARNAUD « ... Transports scolaires primaires et collèges aussi ... Après, vous serez amenés à voir passer un avenant en plus-value de 14 et quelques % parce que d'une part la DIRCO nous a demandé des largeurs de voies plus conséquentes que le projet initial et concernant les protections de ces réseaux qui ont dues être mises en œuvre, nous avons souhaité avec Monsieur ABBADIE sécuriser l'arrêt de bus situé à droite en venant de Limoges ... Nous avons donc comblé le fossé avec une canalisation et des grilles ... Il y aura donc une zone pour accéder à cet arrêt de bus ... Après, comme vous le savez sans doute, il n'est pas simple d'avoir un interlocuteur concernant les transports à l'heure actuelle ... Le Département assure jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre cette compétence ensuite la Région Nouvelle Aquitaine reprendra cette compétence donc il était envisagé des solutions par rapport à l'arrêt qui est en face et qui lui est plus problématique vu le manque de largeur ... Dès que nous aurons un interlocuteur, nous proposerons des solutions et nous verrons si elles sont acceptées ou pas, c'est cela Monsieur ABBADIE ? ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Oui, en fait des solutions ont été proposées mais c'est vrai que les interlocuteurs manquaient un peu à l'appel ... »

M. René ARNAUD « ... Ce n'est pas qu'ils manquaient à l'appel en fait, on les a vu, ils ont pris note mais c'est qu'ils manquaient de pouvoir de décision ... »

M. Patrice POT « ... Ce retard dans les travaux va impliquer de prendre en compte l'impact sur la circulation puisque nous serons sur la première quinzaine de juillet, nous aurons entamé la période estivale et à mon avis Aix sera impactée par cela ... Je crois qu'il faudra qu'il y ait mise en place d'une déviation assez efficace ... On va être sur une transhumance à cette époque ... »

M. René ARNAUD « ... Logiquement, Monsieur LEOBON de la DIRCO était présent aujourd'hui, il a validé ce décalage, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de problème ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Durant les périodes estivales, les services de l'Etat présélectionnent ce qu'ils appellent des jours non travaillés ... Ce sont des jours où les entreprises n'interviennent pas du tout sur le réseau routier national, ou elles sont capables d'intervenir mais de replier tout leur matériel sous une heure auquel cas, cela ne perturbe pas de manière importante la circulation ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... A propos de ces travaux, il y a un panneau qui est très très mal placé ... Ce panneau a été mis par la DIRCO juste avant la cour de la gare ... Je trouve – et je ne suis pas la seule – qu'il est très mal placé car les gens qui veulent sortir de la gare ne voient absolument rien et ne voient pas les voitures qui viennent sur la gauche ... Et les voitures roulent malheureusement très vite ... Je ne sais pas si on peut le déplacer ... Les matins notamment, entre sept heures et huit heures, c'est dangereux ... »

M. René ARNAUD « ... Nous allons regarder ... Je souhaite à ceux qui en prennent ou qui ont des petits enfants, de bonnes vacances scolaires et aux autres bon courage pour travailler avec ce superbe soleil ... »

L'ordre du jour étant épuisé et aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, M. René ARNAUD clôt la séance.